



Les alevins de truites fario du bassin de l'Argens émergent des frayères entre fin-mars et début-avril, bien après l'ouverture de la pêche !!!

Il est donc essentiel de bien connaître la morphologie des secteurs favorables à la reproduction afin d'éviter leur piétinement.

En effet, le piétinement par un cheval, un chien ou par un homme est largement suffisant pour anéantir une frayère entière avec la perte de toute la progéniture

Afin de protéger les futurs alevins de truites fario, un arrêté préfectoral interdit de marcher dans l'eau sur le Cauron et l'Argens jusqu'au 30 avril inclus.

Des panneaux ont été implantés le long de la rivière.

Merci également de suivre cette règle dans TOUS les cours d'eau (rivières, ruisseaux et torrents), ce sont vos pêches futures que vous préserverez !!